



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil municipal de Ferland-et-Boilleau

Séance ordinaire
Tenue le 2 octobre 2023
à 19 h 30
à l'édifice municipal

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Madame la conseillère	Caroline Chayer
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Jean Simard
	Claude Paquet

Est absente à cette séance:
Madame la conseillère Janic Gagnon

Sont également présents :

Nancy Girard directrice générale et greffière-trésorière et quelques citoyens

ORDRE DU JOUR

- 1 **Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2 **Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023
- 3 **Lecture et adoption des comptes du mois**
- 3.1 Adoption de la liste des dépenses du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2023 au montant de 129 824.90 \$
- 4 **Lecture de la correspondance**
- 4.1 Demande de commandite de la Coop Forestière Ferland-Boilleau pour son AGA
- 4.2 Ajout à la planification forestière
- 4.3 Appui au projet de distribution de l'électricité au Lac Edgard
- 4.4 Demande de commandite de la Fabrique St-Gabriel pour la location de la salle communautaire
- 4.5 Demande de soutien financier au comité de développement de Saint-Félix d'Otis pour sa campagne de financement pour le changement de vocation de l'église
- 4.6 Demande d'appui du regroupement du trouble du développement du langage pour leur journée mondiale du 20 octobre 2023
- 5 **Administration**
- 5.1 Adoption des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels
- 5.2 Adoption de la politique de confidentialité
- 5.3 Adoption de la procédure de gestion des incidents de confidentialité
- 5.4 Approbation des coûts supplémentaires pour des travaux à l'édifice municipal coût net de 7 391.66\$
- 5.5 Adoption du règlement 234-2023 modifiant le règlement 138-09 pour la taxe 9-1-1
- 5.6 Résolution demandant le renouvellement de la TECQ
- 5.7 Approbation du nom du pont anciennement sans désignation officielle
- 6 **Travaux publics**
- 6.1 Vente de véhicules
- 7 **Hygiène du milieu**
- 7.1 Approbation d'une dépense de 1 828.79 \$ plus les taxes pour le remplacement annuel d'ampoules sur les lampes UV de la station d'aqueduc de Boilleau.
- 7.2 Adjudication d'un contrat de service au montant de 29 725.50 \$, plus les taxes applicables, à la firme Arrakis pour une étude hydrogéologique sur les puits de Ferland et de Boilleau.
- 8 **Urbanisme**
- 8.1 Demande de dérogation mineure au cadastre # 4 793 960
- 8.2 Demande de dérogation mineure au cadastre # 3 566 113
- 8.3 Demande de dérogation mineure au cadastre # 6 472 150
- 9 **Sécurité publique**
- 9.1 Adoption du règlement d'emprunt # 01-2023 de la RISIF pour la création d'un Fonds de roulement à la RISIF
- 10 **Loisirs culture tourisme et vie communautaire**
- 10.1 Demande d'aide financière au fonds PSPS pour l'activité Noël 2023
- 10.2 Approbation d'une dépense de 100 \$ pour la location du gymnase de l'école pour l'activité Zumba
- 10.3 Dépôt d'une demande d'aide financière à RLS pour du matériel d'entraînement
- 10.4 Appui au comité des loisirs pour une demande au fonds PSPS pour l'amélioration de l'affichage dans les sentiers
- 10.5 Demande d'aide financière à l'enveloppe politique initiative culturelle de la MRC pour des affiches identifiantes des lieux d'intérêts sur le territoire
- 10.6 Demande d'aide financière au montant de 5 000 \$ dans l'enveloppe PSPS pour une étude de faisabilité d'un service de dépanneur à Ferland-et-Boilleau.
- 10.7 Demande d'aide financière au fonds PSPS pour l'installation d'une bordure à l'anneau de glace et pour améliorer l'éclairage de la patinoire de Boilleau



Procès-verbal du conseil municipal de Ferland-et-Boilleau

N° de résolution
ou annotation

179-10-2023

- 11 Rapport des comités et informations
- 11.1 Aucun
- 12 Affaires diverses
- 13 Période de questions
- 14 Levée de l'assemblée

1 Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Samuel Choquette
Appuyé par Grégoire Girard
Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023

Résolution # 180-10-2023

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023 a été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Claude Paquet

Que le procès verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit accepté tel que présenté.

180-10-2023

3 Lecture et adoption des comptes du mois

3.1 Adoption de la liste des dépenses du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2023 au montant de 129 824.90 \$

Résolution # 181-10-2023

Considérant que conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général, dresse chaque mois un rapport des factures préalablement autorisées (déjà payées) ainsi qu'un journal des factures à payer en spécifiant les objets pour lesquels les dépenses ont été faites :

Considérant que, conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil;

Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Caroline Chayer

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie est en annexe de ce procès-verbal pour la période du 1 au 30 septembre 2023

181-10-2023

Pour un montant total de 129 824.90 \$

4 Lecture de la correspondance

4.1 Demande de commandite de la Coop Forestière Ferland-Boilleau pour son AGA

Résolution # 182-10-2023

Considérant que la coopérative Forestière Ferland-Boilleau, qui est un partenaire important pour la municipalité, tiendra son AGA le 20 octobre prochain;

Considérant la demande de contribution présentée par le comité social à la municipalité, pour une remise de cadeaux, visant à souligner la fin de l'année du 60e anniversaire de la coopérative;

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Grégoire Girard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

D'autoriser la dépense de 100 \$, et que la somme soit remise au comité social de la Coopérative Forestière Ferland-Boilleau, pour l'achat de cadeaux destinés à leurs membres qui assisteront à l'AGA du 20 octobre prochain.

182-10-2023

4.2 Ajout à la planification forestière

Résolution # 183-10-2023

CONSIDÉRANT le contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales (TPI) actuellement en vigueur entre la Corporation de Mise en Valeur de la forêt du Bas-Saguenay (CMVFBS) et la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat permet notamment à la Corporation de Mise en Valeur de la forêt du Bas-Saguenay (CMVFBS) de générer un revenu par la récolte de bois sur les TPI, en contrepartie de payer les redevances associées à la récolte et de faire les travaux sylvicoles nécessaires au maintien de la possibilité forestière;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Mise en Valeur de la forêt du Bas-Saguenay (CMVFBS), souhaite poursuivre son implication dans l'aménagement et la mise en valeur du territoire forestier des municipalités de Ferland-et-Boilleau, Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay;

Considérant la demande d'ajout d'un secteur de coupe à la planification déjà approuvée par la résolution # 114-06-2023, dans le secteur du Rang Est rivière Ha Ha! sur le territoire de la municipalité de Ferland-et-Boilleau;

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Samuel Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

D'approuver l'ajout à la planification forestière 2023-2026, dans le secteur du rang est rivière Ha! Ha! sur le territoire de la municipalité de Ferland-et-Boilleau.

183-10-2023



N° de résolution
ou annotation

184-10-2023

185-10-2023

186-10-2023

187-10-2023

Procès-verbal du conseil municipal de Ferland-et-Boilleau

4.3 Appui au projet de distribution de l'électricité au Lac Edgard

Résolution # 184-10-2023

Considérant qu'un groupe de citoyens habitant le secteur du Lac Edgard désire entreprendre des démarches afin d'être desservi par Hydro-Québec;

Considérant que le conseil est favorable à cette démarche qui est cohérente avec le désir de développement de ce secteur;

Il est proposé par Caroline Chayer

Appuyé par Claude Paquet

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

D'appuyer la démarche des citoyens auprès d'Hydro-Québec pour l'obtention d'une ligne électrique desservant le secteur du Lac Edgard.

De faire parvenir cette résolution aux citoyens concernés.

4.4 Demande de commandite de la Fabrique St-Gabriel pour la location de la salle communautaire

Résolution # 185-10-2023

Considérant l'activité-bénéfice au profit de la Fabrique de Ferland-et-Boilleau qui se tiendra le 3 novembre 2023;

Considérant la demande de soutien présentée à la municipalité par la Fabrique sous la forme de location de la salle à titre gratuit;

Considérant que le conseil juge pertinent de soutenir les organismes communautaires présents sur le territoire;

Il est proposé par Claude Paquet

Appuyé par Grégoire Girard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

D'accepter la demande de soutien de la Fabrique Ferland-et-Boilleau, et de procéder à la location, à titre gratuit de la salle, pour l'activité-bénéfice du 3 novembre 2023, étant entendu que la salle sera nettoyée par les utilisateurs après l'activité.

4.5 Demande de soutien financier au comité de développement de Saint-Félix d'Otis pour sa campagne de financement pour le changement de vocation de l'église

Résolution # 186-10-2023

Considérant que le comité de développement de Saint-Félix d'Otis débute sa campagne de financement dans le but de convertir l'église en centre multidisciplinaire;

Considérant qu'à cette occasion, le comité offre en vente des billets de spectacles au coût de 240\$ pour une paire de billets de chacun des deux spectacles;

Considérant que le conseil juge pertinent de faire preuve de solidarité envers cette municipalité du Bas-Saguenay en soutenant le comité de développement de St-Félix d'Otis;

Il est proposé par Caroline Chayer

Appuyé par Jean Simard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

De procéder à l'achat, au coût de 240 \$, de billets pour les spectacles et de remettre ces billets à des conseillers municipaux à déterminer, qui seront disponibles pour représenter la municipalité au cours de ces événements.

4.6 Demande d'appui du regroupement du trouble du développement du langage pour leur journée mondiale du 20 octobre 2023

Résolution # 187-10-2023

Considérant la journée de trouble du développement du langage qui se tiendra le 20 octobre 2023 ;

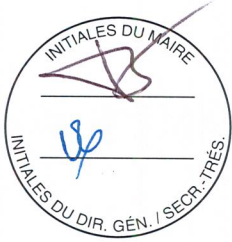
Considérant que 7% de la population pourrait être atteinte de ce trouble;

Il est proposé par Claude Paquet

Appuyé par Caroline Chayer

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

De participer à la journée du TDL en diffusant du matériel graphique sur les réseaux sociaux et le panneau lumineux de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

188-10-2023

189-10-2023

190-10-2023

Procès-verbal du conseil municipal de Ferland-et-Boilleau

5 Administration

5.1 Adoption des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels

Résolution # 188-10-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ferland-et-Boilleau (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

En conséquence,

Il est proposé par

Grégoire Girard

Appuyé par

Jean Simard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

D'adopter les règles de gouvernance en matière de renseignements personnels tels que présentés en annexe

De publier les règles de gouvernance sur le site internet de la municipalité.

5.2 Adoption de la politique de confidentialité

Résolution # 189-10-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ferland-et-Boilleau (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau.

Il est proposé par

Samuel Choquette

Appuyé par

Claude Paquet

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'adopter la politique de confidentialité telle que présentée en annexe;

De publier la politique de confidentialité sur le site internet de la municipalité.

5.3 Adoption de la procédure de gestion des incidents de confidentialité

Résolution # 190-10-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ferland-et-Boilleau (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables et qu'elle doit prévoir les mesures à prendre en cas d'incident de confidentialité ;

Il est proposé par

Caroline Chayer

Appuyé par

Grégoire Girard

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'adopter la procédure de gestion des incidents de confidentialité telle que présentée en annexe;

De publier la procédure sur le site internet de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

191-10-2023

192-10-2023

Procès-verbal du conseil municipal de Ferland-et-Boilleau

5.4 Approbation des coûts supplémentaires pour des travaux à l'édifice municipal coût net de 7 391.66\$

Résolution # 191-10-2023

Considérant les travaux actuellement en cours à l'édifice municipal;

Considérant que des frais supplémentaires ont dû être engagés pour assurer la réalisation des travaux de façon sécuritaire et conforme aux normes;

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Samuel Choquette
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'approuver les coûts supplémentaires engagés pour la localisation du champ d'épuration, le rehaussement d'un fil électrique dangereux, le déplacement et le remplacement du conduit d'évacuation d'égout, le changement à l'emplacement initialement prévu pour la génératrice, le tout pour une somme de 7 391.66 \$.

D'autoriser madame la directrice générale greffière-trésorière, Nancy Girard à procéder au paiement des factures.

5.5 Adoption du règlement 234-2023 modifiant le règlement 138-09 pour la taxe 9-1-1

Résolution # 192-10-2023

Règlement n° 234-2023 modifiant le règlement n° 138-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ATTENDU QUE l'Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités a prévu la mise en place d'une mesure afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE les articles 244.68 et 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale édictent l'obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 un règlement par lequel elle impose sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe payable par le client du service et diverses règles applicables à ce règlement ;

ATTENDU QUE l'article 244,70 de la Loi sur la fiscalité municipale édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation à toute municipalité locale d'adopter un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du gouvernement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 138-09 afin d'ajuster la taxe municipale pour le 9-1-1 au taux de 0.52\$ par mois, à compter du 1^{er} janvier 2024 et de mettre en place un mécanisme d'indexation annuel et sa date d'entrée en vigueur ;

Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Jean Simard
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le conseil décrète ce qui suit:

1. L'article 2 du règlement n°138-09 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement n° 138-09 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

2.1. Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.



N° de résolution
ou annotation

193-10-2023

Procès-verbal du conseil municipal de Ferland-et-Boilleau

5.6 Résolution demandant le renouvellement de la TECQ

Résolution # 193-10-2023

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par Grégoire Girard

Appuyé par Samuel Choquette

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

QUE la municipalité de Ferland-et-Boilleau demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés François Tremblay et Richard Martel, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

5.7 Approbation du nom du pont anciennement sans désignation officielle

Ce point est reporté à une séance ultérieure



Procès-verbal du conseil municipal de Ferland-et-Boilleau

N° de résolution
ou annotation

194-10-2023

195-10-2023

196-10-2023

197-10-2023

- 6 Travaux publics**
- 6.1 Vente de véhicules**
Résolution # 194-10-2023
Considérant la résolution #174-09-2023 portant sur la mise en vente de véhicules ;
Considérant que des offres conformes ont été reçues pour la camionnette Silverado 3500 2006 et son équipement;
Considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour la camionnette Ford Ranger 2011;
- Pour ces motifs**
Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Claude Paquet
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil
D'autoriser madame la directrice générale greffière-trésorière Nancy Girard à procéder à la vente du véhicule à monsieur André Gagnon pour la somme de 8 500 \$ sans aucune garantie;
D'autoriser madame la directrice générale greffière-trésorière, Nancy Girard à signer les documents requis au nom de la municipalité.
D'autoriser madame la directrice générale greffière-trésorière Nancy Girard à publier sur différents sites d'annonces classées le véhicule Ford Ranger 2011 et de procéder à la vente pour un montant minimum de 1500\$.
- 7 Hygiène du milieu**
- 7.1 Approbation d'une dépense de 1 828.79 \$ plus les taxes pour le remplacement annuel d'ampoules sur les lampes UV de la station d'aqueduc de Boilleau.**
Résolution # 195-10-2023
Autorisant la dépense relative à des ampoules de remplacement des lampes UV pour l'aqueduc de Boilleau
Considérant que la municipalité possède deux stations de pompage et que le bon fonctionnement de celles-ci est essentiel;
Considérant que les lampes UV sont des éléments essentiels et que certaines doivent impérativement être remplacées annuellement;
- Pour ces motifs**
Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Samuel Choquette
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil
D'autoriser l'achat des lampes UV, au montant de 1 828.79 \$, plus les taxes;
- 7.2 Adjudication d'un contrat de service au montant de 29 725.50 \$, plus les taxes applicables, à la firme Arrakis pour une étude hydrogéologique sur les puits de Ferland et de Boilleau.**
Résolution # 196-10-2023
Octroi de contrat pour la réalisation d'une étude hydrogéologique sur les puits de Ferland et de Boilleau
Considérant que le bon déroulement l'étude de faisabilité dans le but de moderniser les stations d'aqueducs nécessite une bonne compréhension de la qualité de l'eau brute;
Considérant l'appel d'offres, réaliser à la demande de la municipalité, pour une étude hydrogéologique des puits de Ferland et de Boilleau;
Considérant les propositions obtenues selon le tableau suivant;
- | Consultant | Total contrat |
|-----------------|----------------------|
| Arrakis | 29 725.50 \$ + taxes |
| Envir'eau Puits | 32 710,00 \$ + taxes |
| Akifer | 35 600,00 \$ + taxes |
| LNA | 44 704,00 \$ + taxes |
- Pour ces motifs**
Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Caroline Chayer
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil
Que le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Arrakis telle que présentée, au montant de 29 725,50 \$, plus taxes.
D'AUTORISER madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents.
- 8 Urbanisme**
- 8.1 Demande de dérogation mineure au cadastre # 4 793 960**
Résolution # 197-10-2023
Considérant que la réglementation municipale actuellement en vigueur dans le présent interdit l'installation d'une génératrice en marge latérale et précise que la génératrice ne doit pas être visible de la rue.
Considérant que la présente demande consiste à autoriser l'implantation d'une génératrice en marge latérale et prévoir l'aménagement d'un écran, pour dissimuler la génératrice, de façon à la rendre invisible de la rue.
Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme tenu le 13 septembre dernier;
Considérant qu'un avis public a été publié le 14 septembre 2023.
- Pour ces motifs**
Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Samuel Choquette
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil
Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accorde la dérogation mineure visant à permettre l'installation de la génératrice en marge latérale, à demander l'installation d'un écran visuel, le tout visant à rendre conforme le cadastre # 4 793 960.



N° de résolution
ou annotation

198-10-2023

199-10-2023

200-10-2023

201-10-2023

Procès-verbal du conseil municipal de Ferland-et-Boilleau

8.2 Demande de dérogation mineure au cadastre # 3 566 113

Résolution # 198-10-2023

Considérant que la réglementation municipale actuellement en vigueur dans le présent prévoit que les bâtiments accessoires doivent être implantés à 2 mètres d'un bâtiment.

Considérant que la présente demande consiste à autoriser la réduction de la marge de 2 mètres à 0,635 mètre.

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme tenu le 13 septembre dernier;

Considérant qu'un avis public a été publié le 14 septembre 2023.

Pour ces motifs

Il est proposé par

Claude Paquet

Appuyé par

Samuel Choquette

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accorde la dérogation mineure visant à rendre conforme le cadastre # 3 566 113.

8.3 Demande de dérogation mineure au cadastre # 6 472 150

Ce point est reporté à une séance ultérieure

9 Sécurité publique

9.1 Adoption du règlement d'emprunt # 01-2023 de la RISIF pour la création d'un Fonds de roulement à la RISIF

Résolution # 199-10-2023

Considérant l'entente intermunicipale intervenue le 4 avril 2017 entre la municipalité de Petit-Saguenay, la municipalité de l'anse Saint-Jean, la municipalité de Rivière-Éternité, la municipalité de St-Félix d'Otis et la municipalité de Ferland-et-Boilleau visant la création, l'exploitation et l'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord (RISIF);

Considérant le règlement 01-2023 de la RISIF décrétant un emprunt de 100 000 \$ pour la création d'un Fonds de roulement afin de subvenir essentiellement à de petites immobilisations liées aux équipements d'opération adopté le 26 septembre dernier;

Considérant que toutes les municipalités participant à la régie doivent elle aussi adopter ce règlement d'emprunt;

Pour ces motifs

Il est proposé par

Claude Paquet

Appuyé par

Grégoire Girard

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'adopter le règlement d'emprunt #2023-01 décrétant un emprunt de 100 000 \$ pour la création d'un Fonds de roulement afin de subvenir essentiellement à de petites immobilisations liées aux équipements d'opération.

10 Loisirs culture tourisme et vie communautaire

10.1 Demande d'aide financière au fonds PSPS pour l'activité Noël 2023

Résolution # 200-10-2023

Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau désire organiser des activités pour la fête de Noël.

Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire stimuler la participation des familles et de ses habitants et que l'intérêt des gens soit grandissant par les éditions passées;

Considérant que Le Fonds PSPS de la MRC offre un programme de soutien pour les événements sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Pour ces motifs

Il est proposé par

Caroline Chayer

Appuyé par

Jean Simard

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'autoriser madame Annick Simard, agente de développement de la municipalité à produire une demande de financement au montant de 3 836 \$ au fonds PSPS afin d'obtenir l'aide financière qui nous permettra de soutenir notre activité.

D'autoriser madame Nancy Girard, Directrice générale greffière-trésorière à signer les documents nécessaires au nom de la municipalité.

10.2 Approbation d'une dépense de 100 \$ pour la location du gymnase de l'école pour l'activité Zumba

Résolution # 201-10-2023

Relative à la location d'un gymnase pour le Zumba

Considérant que la Municipalité désire encourager l'entraînement sportif des Ferboillien(e)s;

Considérant qu'un groupe de personnes de la Municipalité veut pratiquer le Zumba 1 heure par semaine pendant 10 semaines dans le gymnase de l'École St-Gabriel;

Pour ces motifs

Il est proposé par

Caroline Chayer

Appuyé par

Grégoire Girard

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil autorise la dépense et le paiement de la location du gymnase de l'École St-Gabriel au coût total de 100 \$ pour 20 séances du 10 octobre au 21 décembre 2023 (2 fois par semaine);

Et que la compagnie d'assurances MMQ soit informée de cette activité.



N° de résolution
ou annotation

202-10-2023

Procès-verbal du conseil municipal de Ferland-et-Boilleau

10.3 Dépôt d'une demande d'aide financière à RLS pour du matériel d'entraînement

Résolution # 202-10-2023

Relative à l'achat de matériel d'entraînement

Considérant que la Municipalité désire encourager l'entraînement sportif des ferboillien(e)s;

Considérant qu'un groupe de personnes de la Municipalité veut pratiquer le Zumba 2 heures par semaine pendant 10 semaines dans le gymnase de l'École St-Gabriel;

Considérant qu'il y a des intérêts pour un service de conditionnement physique au sein de notre municipalité,

Considérant que le RLS offre un programme de soutien financier pour l'achat de matériel durable pour la mise en place et le développement de l'activité physique (volet 2).

Pour ces motifs

Il est proposé par Claude Paquet

Appuyé par Caroline Chayer

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil autorise Annick Simard, agente de développement à faire une demande de financement du Volet 2 au regroupement loisirs et sport du Saguenay Lac-Saint-Jean au montant de 642.48\$

Et que la municipalité s'engage à verser 20 % de l'aide financière demandée.

10.4 Appui au comité des loisirs pour une demande au fonds PSPS pour l'amélioration de l'affichage dans les sentiers

Résolution # 203-10-2023

Considérant que le comité des loisirs de la municipalité de Ferland-et-Boilleau est un organisme sans but lucratif, légalement constitué, ayant pour but de promouvoir les sentiers pédestres et les activités sportives de la municipalité, en favorisant les lieux pour la pratique et la tenue d'événements extérieurs sportifs.

Considérant que le comité des loisirs désire poursuivre sa mission auprès de la communauté de Ferland-et-Boilleau, en améliorant l'affichage dans les sentiers déjà existants.

Considérant qu'il est important d'indiquer les postes de secours des sentiers ainsi que les dangers imminents et informations pertinentes pour l'usage des sentiers.

Considérant que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau juge pertinent d'appuyer le comité des loisirs dans son projet d'amélioration de l'affichage dans les sentiers;

Pour ces motifs

Il est proposé par Claude Paquet

Appuyé par Grégoire Girard

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'autoriser le comité des loisirs de Ferland-et-Boilleau à déposer une demande d'aide financière au montant de 1 400 \$, dans l'enveloppe PSPS de la municipalité de Ferland-et-Boilleau pour la réalisation du projet d'amélioration de l'affichage dans les sentiers.

10.5 Demande d'aide financière à l'enveloppe politique initiative culturelle de la MRC pour des affiches identifiantes des lieux d'intérêts sur le territoire

Résolution # 204-10-2023

Relative à la demande de financement du soutien aux initiatives culturelles

Considérant que la Municipalité appuie le développement et la mise en valeur de l'identité culturelle de notre territoire;

Considérant que le conseil souhaite le développement et renforcer le sentiment d'appartenance en mettant à l'avant-plan l'histoire ainsi que les particularités et les éléments qui caractérisent notre milieu;

Considérant que la municipalité installe des panneaux explicatifs dans dix lieux importants et significatifs;

Considérant que le programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC permet aux municipalités de demander une aide financière pour un tel projet ;

Pour ces motifs

Il est proposé par Jean Simard

Appuyé par Caroline Chayer

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil autorise Annick Simard, agente de développement, à déposer une demande de 3 608 \$ au programme de soutien aux initiatives culturelles visant à couvrir les frais des dix panneaux descriptifs de notre histoire municipale;

Et que Mme Nancy Girard, Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

204-10-2023



N° de résolution
ou annotation

205-10-2023

206-10-2023

207-10-2023

Procès-verbal du conseil municipal de Ferland-et-Boilleau

10.6

Demande d'aide financière au montant de 5 000 \$ dans l'enveloppe PSPS pour une étude de faisabilité d'un service de dépanneur à Ferland-et-Boilleau.

Résolution # 205-10-2023

Relative à une demande d'aide financière dans le fonds PSPS de la MRC du fjord pour une étude de faisabilité pour un service de dépanneur à Ferland-et-Boilleau

Considérant que le dépanneur du Fjord Boilleau fermera ses portes en octobre 2023, laissant ainsi la municipalité sans service de dépanneur;

Considérant qu'un groupe de citoyens a démontré un intérêt à former un comité pour étudier la possibilité de mettre en place un service de dépanneur dans le futur et qu'une telle démarche doit être basée sur des données fiables et concrètes;

Considérant l'offre de service de la fédération des coopératives d'alimentation du Québec pour une étude de faisabilité au coût de 10 800 \$ visant à vérifier la présence d'une opportunité commerciale, sa faisabilité technique ainsi que sa viabilité;

Considérant que de l'aide financière est disponible par le biais de la CDRQ (1 800 \$), de la SADC (4 000 \$), et que le fonds PSPS de la MRC du Fjord permet la réalisation de tels projets et que le conseil juge important d'appuyer les citoyens qui s'impliquent dans ce dossier au bénéfice de l'ensemble de la population;

Pour ces motifs

Il est proposé par

Samuel Choquette

Appuyé par

Caroline Chayer

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

De déposer une demande d'aide financière à la SADC au montant de 4 000 \$;

De déposer une demande d'aide financière à la CDRQ au montant de 1 800 \$, étant entendu que cette aide sera remboursable lors de la réalisation du projet de dépanneur, mais non remboursable si le projet ne se concrétise pas;

De déposer une demande d'aide financière dans le Fonds PSPS pour la somme de 4500 \$;

D'engager une dépense de 500 \$ provenant du budget de fonctionnement pour compléter le montage financier;

D'accepter l'offre de service de la fédération des coopératives d'alimentation du Québec pour une étude de faisabilité au montant de 10 800 \$.

De partager les résultats de l'étude avec le comité de citoyens impliqués dans le dossier du service de dépanneur;

D'autoriser madame la directrice générale Nancy Girard à signer les documents au nom de la municipalité

10.7

Demande d'aide financière au fonds PSPS pour l'installation d'une bordure à l'anneau de glace et pour améliorer l'éclairage de la patinoire de Boilleau

Résolution # 206-10-2023

Relative à une demande d'aide financière dans le fonds PSPS de la MRC du fjord pour l'installation des bordures à l'anneau de glace Ferland-et-Boilleau

Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau a pour but d'offrir un lieu accueillant et sécuritaire pour les familles;

Considérant que l'aménagement des bandes facilitera la création de la glace, ainsi que son entretien;

Considérant que l'installation de lumière aidera les familles à profiter des glaces en soirée;

Pour ces motifs

Il est proposé par

Grégoire Girard

Appuyé par

Caroline Chayer

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil autorise Annick Simard, agente de développement, à déposer une demande de 12 096 \$ au fonds PSPS afin d'obtenir l'aide financière qui nous permettra l'installation d'une bordure;

Et que Mme Nancy Girard, Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

11 **Rapport des comités et informations**

11.1 **Aucun**

12 **Affaires diverses**

13 **Période de questions**

Aucune question

14 **Levée de l'assemblée**

Comme tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

20:01

Il est proposé par

Jean Simard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la séance soit levée

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, CPA auditrice, greffière-trésorière et directrice générale